

30-07-1990

COMMISSION PERMANENTE DE  
CONTROLE LINGUISTIQUE

1000 BRUXELLES  
Rue Léopold 6  
Tél. 02/210.10.11



Votre lettre du  
30.3.1990

Vos références  
T7/35529

Nos références  
22.032/V/P/JP

Annexes

OBJET : *Annuaire TELEFAX et TELEX - TELETEX.*

*Monsieur le Ministre,*

*Comme suite à l'examen des annuaires TELEFAX et TELEX - TELETEX, éditions 1989-1990, la Commission permanente de contrôle linguistique, siégeant sections réunies le 14 juin 1990, a constaté avec satisfaction que, dans l'ensemble, les lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966 (L.L.C.) étaient bien appliquées.*

*Les quelques anomalies suivantes ont néanmoins été relevées :*

*En ce qui concerne l'annuaire Telefax 1989-1990,*

*- A la rubrique "Gemeentebesturen" figure : Kraainem - openbaar bestuur - Dezangrelaan. Cette commune périphérique ne figure cependant pas en français à la rubrique "Administrations communales". En application de l'article 24 des LLC, l'insertion de la commune dans les annuaires RTT, qui est une communication au public, devrait être faite en français et en néerlandais.*

*- A la rubrique C.P.A.S., en ce qui concerne Bruxelles, l'Hôpital St. Pierre et l'Institut Bordet, rue Haute, 296 à Bruxelles sont mentionnés en français et en néerlandais (à la rubrique O.C.M.W.) Cependant, la Résidence Sainte Gertrude, rue des Capucins, 23A, à Bruxelles, relevant du C.P.A.S., n'est mentionnée qu'en français.*

*./..*

En ce qui concerne le C.P.A.S. d'Etterbeek, la Fondation Lambert, rue Baron Lambert, 38 ne figure également qu'en français.

En application de l'article 18 des LLC, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les communications destinées au public.

Pour certains organismes, la dénomination de l'adresse figure dans une langue autre que celle du service.

- Ainsi :
- Office national des débouchés agricoles et horticoles -  
Brussel - Leuvenseplein, 4
  - Office national du Ducroire  
Brussel, de Meeûssquare, 40
  - Office national du lait et de ses dérivés  
Brussel, Froissarstraat, 95
  - NIRAS (Nationale instelling voor Radioactief afval en  
spleijtstoffen)  
Saint-Josse-Ten-Noode - Place Madou, 1

En ce qui concerne l'annuaire Telex-Teletex 1989-1990,  
ont peut relever :

- A la rubrique "Administrations communales" figure : Bruxelles, Boulevard Anspach, 6, bureau 10/12, direction administrative travaux publics et services techniques. Cette inscription n'a pas d'équivalent en néerlandais.

En application de l'article 18 des LLC, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les communications destinées au public.

- A la même rubrique figure "Mouscron, Grand Place, police.  
Cette mention ne figure pas en néerlandais à la rubrique "Gemeentebesturen".

En application de l'article 11, § 2, alinéa 2, dans les communes de la frontière linguistique, les communications destinées au public sont rédigées en français et en néerlandais.

- A la rubrique "Gemeentebesturen" figure : Ronse, Grote Markt, 1 Politie.  
Cette mention ne figure pas en français.

*En application de l'article 11, § 2, alinéa 2, dans les communes de la frontière linguistique, les communications destinées au public sont rédigées en français et en néerlandais.*

*Le présent avis est envoyé aux administrations pour lesquelles des anomalies ont été relevées.*

*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.*

*Le Président,*

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.